LA PÉNÉTRATION DU RÉGIME FRANÇAIS EN BORDELAIS

DE 1453 A 1461

PAR

ANTOINE PEYRÈGNE

Licencié ès lettres Diplômé d'études supérieures des langues classiques

INTRODUCTION SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE

CONTINUATION DE LA CONQUÊTE FRANÇAISE ET RECONQUÊTE GASCONNE (OCTOBRE 1453-OCTOBRE 1455)

CHAPITRE PREMIER

LES GARANTIES DU ROI (OCTOBRE 1453-JUILLET 1454).

Atmosphère de défiance et division parmi les vainqueurs sur la conduite à tenir à l'égard des Bordelais. Distinction entre la capitulation anglaise (5 octobre) et l'abolition aux Bordelais (9 octobre), par laquelle Charles VII se tient à mi-chemin entre la vengeance et la clémence. Celle-ci n'est même pas respectée : destitutions, détentions, confiscations, vexations, destructions sont quelques-uns des aspects de l'oppression française.

La réaction bordelaise consiste dans la persistance des relations économiques avec l'Angleterre, l'émigration des uns, le refus de revenir des autres.

Quelques concessions de Charles VII préparent les « privilèges » du 11 avril 1454, qui marquent un retour plus accentué vers le passé. Malheureusement, les nouvelles taxes sur les vins et les marchandises, présentées comme une substitution à d'autres impôts, provoquent le sursaut du Bordelais, qui peut subir l'oppression politique, mais non le dirigisme économique, et aussi de l'Angleterre, qui peut accepter la perte de la Guyenne, mais non la fermeture du marché bordelais. D'où la conspiration de Pierre de Montferrand qui échoue.

CHAPITRE II

LA RÉGLEMENTATION DES COMMISSAIRES (JUILLET 1454-JANVIER 1455).

Après l'oppression, la répression apparaît dans la construction des forts Tropeyta et du Hâ, les instructions pour la perception des nouvelles taxes sur les vins et sur les marchandises, la confiscation du temporel de Sainte-Croix.

La réaction bordelaise est marquée par l'intensification de l'émigration et des relations économiques avec l'Angleterre.

L'ordonnance de janvier 1455, qui couronne l'œuvre des commissaires, se présente, en ce qui concerne les règlements judiciaires, comme une traduction de l'ordonnance d'Antoine de Pussan de 1317-1318 et du tarif des actes judiciaires et administratifs du 16 mai 1378, mais elle apporte aussi du nouveau : l'interdiction faite aux ecclésiastiques de connaître des actions réelles, des héritages, des inventaires.

CHAPITRE III

L'APPLICATION PAR LE SÉNÉCHAL DES GARANTIES ET DE LA RÉGLEMENTATION (JANVIER 1455-OCTOBRE 1455).

Olivier de Coëtivy est revenu d'Angleterre, quoique n'ayant payé qu'une partie de sa rançon. Il applique avec une rigueur exagérée les garanties du roi et la réglementation des commissaires.

En Angleterre, la réaction lancastrienne des cinq premiers mois de 1455 a été marquée par une diminution des faveurs aux émigrés bordelais, mais York l'emporte à Saint-Albans en mai.

Le clergé bordelais vient de perdre l'appui de la Papauté avec l'avènement de Callixte III (avril 1455), et déjà il se voit en butte aux prétentions de la municipalité bordelaise soutenue par Charles VII.

En résumé, la machine administrative française a été installée, la municipalité devient un agent de la centralisation monarchique, mais la résistance du clergé, battue en brèche à Sainte-Croix, continue à Saint-André et surtout à Saint-Seurin, et l'Angleterre persiste à maintenir, à défaut du lien politique, le lien économique avec le Bordelais.

DEUXIÈME PARTIE AFFERMISSEMENT DE LA CONQUÊTE FRANÇAISE (OCTOBRE 1455-AOÛT 1458)

CHAPITRE PREMIER

PRÉLIMINAIRES DE LA CRISE (OCTOBRE 1455-OCTOBRE 1456).

En interdisant de délivrer des sauf-conduits aux navires anglais afin d'empêcher les exportations de vin, Charles VII fait du Bordelais une arme contre l'Angleterre, mais la prohibition du 27 octobre 1455 doit être levée dès janvier 1456 pour éviter la catastrophe économique.

Du moins, Charles VII fera de la ville une arme contre le clergé; c'est l'objet des mandements du 14 janvier et du 17 avril 1456, surtout de celui qui concerne les droits de cartonnage et d'ychac. Mais Charles VII a une autre arme contre le clergé bordelais : Callixte III, qui, en se prêtant à la réhabilitation de Jeanne d'Arc, amène Pey Berland à donner sa démission (juillet 1456), qui est acceptée par le Pape le 24 septembre 1456.

Les « Grands-Jours » de septembre-octobre 1456, qui ne sont pas véritablement des Grands-Jours et qui n'ont que des attributions judiciaires, ont été réunis pour appliquer l'ordonnance des commissaires de 1454 qui n'avaient que des attributions réglementaires.

CHAPITRE II

CRISE

(OCTOBRE 1456-NOVEMBRE 1457).

Après octobre 1456, qui marque la fin du ministère yorkiste, les faveurs anglaises aux émigrés deviennent presque nulles, les licences de navigation sont rares, la chute des exportations de vin continue, le prix du tonneau est fort bas, le plus bas que l'on connaisse depuis 1405 et même 1361, et, de plus, il faut tenir compte de la dévaluation de la livre bordelaise. La famine s'étend.

Le testament de Pey Berland (février 1457) peut en certains points être une protestation contre l'ordre établi; Callixte III n'en signe pas moins la bulle condamnant la conspiration — réelle ou supposée — des gens d'Église. Blaise de Gréelle est sacré en mai 1457, couronnement de la victoire française. Pey Berland se retire et, par un codicille à son testament, tente de sauver le collège de Saint-Raphaël (juillet 1457).

Les faveurs accordées à la ville, en juillet, par Charles VII, qui en janvier voyait dans les Bordelais des gens « tous enclins au parti d'Angleterre », sont minces.

CHAPITRE III

ATTENTE ET SIGNES DE REPRISE (NOVEMBRE 1457-AOÛT 1458).

Après le raid du duc d'Exeter contre La Rochelle et la nomination en novembre 1457 de Warwick comme gardien des mers, les exportations remontent, le prix du vin est en hausse, signe de reprise.

Les faveurs de Charles VII redeviennent plus nombreuses; il interdit, par exemple, au juge de Gascogne d'empiéter sur la juridiction du maire.

Autres faveurs accordées à Bourg, à Saint-Émilion.

Blaise de Gréelle ne pratique pas, comme Pey Berland, la politique de la période anglaise, mais la politique antérieure, qui, elle aussi, se retourne, du moins en partie, contre Charles VII et la Pragmatique Sanction.

En somme, le clergé reste sur ses positions et l'activité économique a survécu à la crise et au retour des Lancastre.

TROISIÈME PARTIE RECONQUÊTE GASCONNE (AOÛT 1458-JUILLET 1461)

CHAPITRE PREMIER

L'APPUI DE LA PAPAUTÉ RETROUVÉ (AOÛT 1458-NOVEMBRE 1459).

L'avènement de Pie II (août 1458) met fin à la politique de complaisance de la Papauté envers la France. En février 1459, Pie II signe la bulle exemptant les chapitres Saint-André et Saint-Seurin de la juridiction archiépiscopale.

Pendant ce temps, on assiste à une continuation de la remontée des exportations, bien que plusieurs vaisseaux marchands anglais soient confisqués dans la Gironde.

Affaires ecclésiastiques et affaire des navires anglais sont la cause de la réunion des Grands-Jours d'octobre-novembre 1459, qui ne sont pas plus qu'en 1456 de véritables Grands-Jours, mais qui marquent un retour plus accentué vers l'état antérieur à 1453, car ils ont, à côté de leurs attributions judiciaires, quelques attributions réglementaires : c'est ainsi qu'ils ont pratiquement créé l'Amirauté de Guyenne.

CHAPITRE II

STABILISATION (NOVEMBRE 1459-SEPTEMBRE 1460).

Reprise de la guerre des Deux-Roses, qui aboutit à la victoire yorkiste

de Northampton en juillet 1460. Les exportations de vin bordelais restent à un niveau stationnaire. Des navires anglais sont pillés, mais les navires bretons assurent de plus en plus le trafic. En août 1460, Charles VII refuse de rendre Blaye au sire de Grammont parce que la place est fort propre à résister aux Anglais.

Le débat entre les archevêques de Bordeaux et de Bourges relativement au droit de primatie est porté devant le Parlement de Paris (septembre 1460).

Charles VII refuse de donner la Guyenne à son fils Charles sans le consentement du Dauphin. Les violences des hommes d'armes sont nombreuses, mais les habitants ripostent.

CHAPITRE III

LES DERNIERS MOIS (SEPTEMBRE 1460-JUILLET 1461).

Exaspération de la guerre des Deux-Roses en Angleterre. Brusque chute de l'exportation des vins bordelais. Charles VII réunit en Guyenne des hommes d'armes et des navires pour reprendre Calais, mais York triomphe à Towton (mars 1461).

Procès devant le Parlement à propos de la primatie de Bourges; on répond, en juillet 1461: « Bourdeaulx est sujet de Bourges. Peut estre que, avant la Pragmatique, l'on relevoit omisso medio a Romme, mais non depuis, et aussi seroit du temps que Bordeaulx tenoit le party contraire du Roy. »

Au cours de ces sept années se poursuit l'effort agricole, qui contribue à la reconstruction du pays. Le type du gentilhomme campagnard se dessine de plus en plus nettement. La bourgeoisie, diminuée en nombre et en puissance, se contente d'exister en attendant de vivre. Les premières corporations et les premiers contrats d'apprentissage apparaissent à ce moment. L'immigration a été surtout importante dans les classes rurale et artisanale.

CONCLUSION

En 1453, le Bordelais est détaché de l'Angleterre. Il est, comme elle, plus féodal que la France et, comme elle, plus moderne, parce que davantage tourné vers le commerce. Sept ans durant, le Bordelais subit l'assaut du régime français de centralisation administrative qui le pénètre en grande partie, mais l'assimilation n'est pas complète : l'empreinte féodale et commerciale persiste. De plus, la pénétration française n'a pas su ou n'a pas voulu empêcher l'émigration. Ces émigrés précipitent la destinée commerciale de l'Angleterre et contribuent à la faire passer de la domination lancastrienne à la domination yorkiste. En arrivant au pouvoir, Louis XI,

en présence de la poussée de l'état antérieur à 1453 qui s'exerce encore en Bordelais et qui risque de s'unir à celle venant de l'Angleterre, devra appliquer en grande partie à cette région le régime d'avant 1453, sinon toujours au point de vue féodal, du moins au point de vue commercial. Mais la période 1453-1461 préfigure d'autres périodes d'oppression que connaîtra le Bordelais sous le régime français de centralisation qui ne cessera de se développer.

PIÈCES JUSTIFICATIVES